



CGT FONCTION PUBLIQUE

FUSION DES ECHELLES E2/E3 DE LA CATEGORIE C Propositions pour une démarche revendicative CGT

LE PROJET DU GOUVERNEMENT

La fusion E2/E3 présentée par le ministre consiste en **un simple rehaussement des indices de bas d'échelles** afin qu'ils se situent juste au dessus du SMIC harmonisé à son niveau juillet 2005. Il comprend ensuite une répercussion (déclinaison incontournable) pour les premiers échelons des échelles 3,4 et 5. **Mais le projet ne touche pas aux indices terminaux.**

Il s'agit donc d'une **réforme totalement minimaliste**, à laquelle le gouvernement était de toute façon contraint. **Opération qui écrase encore davantage l'amplitude des carrières de la catégorie C.** Sans compter qu'il faudra renouveler l'opération à brève échéance en fonction des évolutions du SMIC.

LA REVENDICATION DE LA CGT

Notre proposition s'inscrit dans la démarche suivante :

1°/- La **fusion des échelles E2 et E3**, qui doit intervenir au 1^{er} juillet 2005, est **nécessairement une mesure d'urgence**. Pour autant, **la CGT estime** qu'elle doit d'ores et déjà **s'inscrire dans une logique de refonte de la grille.**

Il ne peut donc être question de compromettre une réforme de plus grande ampleur en procédant à un écrasement supplémentaire des carrières. Cette réforme d'ensemble, que tous les syndicats réclament et qui concerne toutes les catégories, doit faire l'objet de négociations à engager rapidement de sorte qu'elle soit applicable, au moins pour partie, dès janvier 2006.

La CGT propose donc, pour la fusion E2/E3 un **rehaussement de l'ensemble des échelons**, et pas simplement des premiers, **avec maintien –à titre conservatoire– de l'amplitude actuelle (maintien, dans le tableau, de l'écart en brut).**

2°/- Le rehaussement ne peut pas se cantonner au strict alignement sur le SMIC à sa valeur d'aujourd'hui. **Ce serait une opération d'entérinement du déclassement de la Fonction publique dans son ensemble.**

C'est pourquoi **nous proposons de reconstituer –là encore à titre conservatoire– l'écart par rapport au SMIC qui existait lors de la dernière réforme de la grille indiciaire de catégorie C (réforme Durafour du 1^{er} août 1991) au niveau des indices de début des échelles 3, 4 et 5.**

Les propositions CGT de bornes indiciaires (indices bruts début et fin) résultent de la conjugaison de ces deux exigences : **fixation des indices de départ à un niveau qui reconstitue l'écart au dessus du SMIC existant en 1991 et conservation de l'amplitude actuelle entre premier et dernier échelon.**

	Bornes actuelles		Bornes Dutreil		Bornes CGT	
Echelle 3	245	364	274	364	293	412
Echelle 4	259	382	277	382	305	428
Echelle 5	267	427	281	427	320	480
NEI adm.	396	449	Pas de proposition		464	517
NEI techn.	351	479	Pas de proposition		419	542

Remarque : encore une fois, ces revendications mises en avant par la CGT (UGFF, Services publics, Santé et PTT) doivent se comprendre comme des mesures transitoires avant une véritable refonte globale de la grille dans les plus brefs délais.